

**Cette séance s'est tenue en audio-conférence à 9 heures 30 sous la Présidence habituelle de M. PILLON, Directeur régional des Douanes de Midi-Pyrénées et en présence des représentants de l'Administration des différentes directions : DRFiP 31, DRDDI Midi-Pyrénées, ENFiP Toulouse, DNSCE, INSEE et DIRCOFI, cette dernière étant représentée par Madame GRENADIN, suppléante.**

L'ordre du jour était le suivant :

- Instructions relatives aux mesures à mettre en œuvre durant la période de re-confinement : impact sur les conditions de travail. Point sur la situation dans chaque administration
- DRDDI et DNSCE : retour d'expérience COVID 19
- DRFiP : projet d'amélioration énergétique du site de la Place Ocitane dans le cadre du plan de relance
- DRFiP : projet de réaménagement des espaces et d'amélioration des conditions énergétiques sur le site de Muret
- Avis et note de l'ISST 2020- sutes données sur les conseils liés à la COVID
- Bilan budgétaire 2020
- Questions diverses

Après avoir lu les déclarations liminaires, celle de Solidarités Finances disponible ici :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r31/>

l'examen de l'ordre du jour a pu avoir lieu.

### **► Instructions relatives aux mesures à mettre en œuvre durant la période re-confinement, impact sur les conditions de travail : point de situation dans chaque administration**

Un point a été présenté par la représentante de notre Direction.

#### **- Au niveau organisationnel**

Dès la déclaration de re-confinement du Président de la République fin octobre, les chefs de service ont été informés du dispositif mis en place ; les réunions à plus de 3 personnes doivent se faire obligatoirement par audio-conférence ; un mécanisme d'attestations professionnelles afin de pouvoir circuler a été mis en place.

Les locaux de la rue Merly restent ouverts de 7h 30 à 19h 30 ; les agents des brigades s'organisent dans le cadre du travail à distance ou du télétravail, pour les autres agents (et contrairement à d'autres direction comme la Direction des Douanes par exemple) la badgeuse a été remise en fonction à leur demande afin de pouvoir bénéficier d'un dispositif de récupération et d'organiser leurs aller et retour en fonction de l'affluence dans les transports.

En matière de télétravail, la situation est atypique dans notre direction par rapport à la plupart des autres directions représentées au CHSCT, car les vérificateurs très majoritaires en nombre étaient déjà dotés d'un micro-ordinateur. A la fin du premier confinement on a pu doter les autres agents de portables, la vingtaine de télétravailleurs-ses « contrat » en étant déjà équipé-es. Actuellement seuls 5 agents sédentaires ne sont pas pourvus, car malheureusement face à la forte demande mondiale et nationale, il n'y a plus de matériel disponible.

Il n'y a plus de bénéficiaires d'ASA, que ce soit pour les cas contact ou les personnes fragiles.

Par ailleurs, deux Centres des Finances Publiques ont connu une rupture de leur restauration collective : 1 semaine sur ALBI et complète sur CAHORS. Les collègues concernés en présentiel peuvent bénéficier en relation avec l'information de leur chef de brigade du défraiement au titre de l'indemnité de repas forfaitaire à 17€ 50 le midi (demande à faire dans FDD).

#### **- Au niveau métiers**

Contrairement à la première période de confinement, les missions se poursuivent. Le télétravail est développé et encouragé, toutefois la présence des chefs de services certains jours sur les sites a été demandé par la Direction, pour l'animation du collectif de travail.

Les interventions en entreprises sont à privilégier en audio ou visio-conférences, en alternance avec du présentiel. Les Chefs de service bénéficient chacun d'une ligne dédiée à leur service (*ndlr : pour faire suite à notre étonnement en séance sur ce point, la Directrice des ressources nous a indiqué après la pause méridienne que l'information n'avait pas bien circulé, mais que les chefs de services venaient d'être destinataires en début d'après-midi des identifiants propres à leur service, 17 lignes ont été créées à cette fin*).

En cas d'incident de quelque nature que ce soit lors des interventions sur place, la consigne est claire : l'agent quitte les lieux et informe son chef de service, qui informe lui-même la Direction. Pour l'heure aucune difficulté n'a été portée à la connaissance de la Direction, à l'exception d'un contribuable qui ne voulait pas porter le masque.

Si des mesures dilatoires se font jour dans ce contexte de la part d'entreprises vérifiées, des démarches seront entreprises par la Direction, dès la connaissance des faits.

#### **- Au niveau sanitaire**

Pour répondre à des besoins de recensement des Services centraux, un point est fait régulièrement. Ainsi, la semaine dernière, 71 agents étaient en présentiel et 126 en télétravail (sur 215 au total).

L'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) est intervenu à plusieurs reprises au cours de la séance pour souligner que les agents présents au bureau à la DIRCOFI était « *peut être un peu beaucoup* », au regard des enjeux sanitaires de la période.

4 cas contacts ont été recensés, suite à des contaminations dans le cercle familial. 2 collègues ont été testés positifs à la COVID 19 sur TOULOUSE : un des cas pendant les congés de la Toussaint et donc sans présence dans les services. Pour le second, plus récent, le protocole habituel a été mis en place : information du médecin de prévention et désinfection des locaux. Un cas contact au sens des dispositions sanitaires a été recensé suite à cette contamination et après une réunion commune quelques jours auparavant : il vient d'être testé négatif ; les autres collègues ayant pu se trouver au bureau en présence de l'agent déclaré positif et qui ont été contactés directement par lui-même, n'ont pas été retenus comme cas-contacts par les médecins.

22 personnes considérées vulnérables au sens de la réglementation sanitaire en vigueur sont recensées (soit 10 % de l'effectif), 10 sont en télétravail intégral, 7 alternent télétravail et présentiel à leur demande et avec l'accord du médecin de prévention et 5 ont demandé à rester en présentiel intégral, la aussi avec l'accord du médecin de prévention.

Chaque agent dispose d'un petit flacon de gel hydroalcoolique, qui peut être rempli à partir de grands flacons disponibles sur tous les sites et de masques.

Sur ce dernier point, en matière de doctrine de distribution des masques, les représentants de l'Administration ont indiqué que la Préfecture ne fournit plus de masques chirurgicaux et qu'ainsi au plan national, la DRDDI a décidé d'en acheter elle-même, suivi en cela certainement par la DGFIP. La DIRCOFI a eu des dotations régulières de masques alternatifs lavables par les différentes préfectures et dispose également d'un stock important de masques chirurgicaux, mais souvent avec ficelle et non élastique, ce qui est moins commode de l'avis de toutes et tous.

Nous avons insisté pour que le vœu unanime émis lors de la séance du 10 septembre soit respecté par les différentes administrations : la mise à disposition de masques chirurgicaux à élastique pour tous les agent-es qui en font la demande et en nombre suffisant. Ceci d'autant plus que leur prix a beaucoup baissé (il a été signalé en séance un prix de moins de 5 euros les 50 dans certaines officines). Cette demande sera ré-examinée, il n'y a pas eu de réponse en séance.

A la suite de cette présentation, un débat a eu lieu avec certains élus représentants les personnels (SOLIDAIRES et CGT).

Ainsi, un élu de cette dernière organisation syndicale qui exerce dans une autre direction a évoqué le fait que des vérificateurs s'étaient plaints de directives trop générales, trop laissées à la seule initiative du chef de service et demandé ce qui était précisément prévu en la matière. De même il a demandé des explications sur des consignes données aux vérificateurs sur la limitation des vérifications sur certaines sociétés ou secteurs socio-professionnels et s'est inquiété des interventions sur place dans le cadre du droit d'enquête.

La Directrice RH a signalé qu'il n'y avait pour l'instant pas de remontées de situations conflictuelles ou liées à une quelconque opposition à contrôle fiscal. Par ailleurs la dotation d'une ligne audio par brigade devrait permettre les échanges sans multiplier les interventions sur place ; ces dernières devant être limitées au strict nécessaire notamment pour la bonne application du principe de régularité des procédures. Le mot d'ordre de quitter l'entreprise en cas de difficulté sur place et d'information de la direction doit être présent à l'esprit de toutes et de tous.

Sur la nature des affaires à engager selon le secteur d'activité ou la situation de l'entreprise, il a été répondu que le point doit se faire systématiquement avant l'envoi de l'avis de vérification avec le chef de brigade, avec balayage systématique des affaires en cours, la seule règle étant celle du « *cas par cas* ». Pour le droit d'enquête, la DIRCOFI n'ayant qu'un rôle fonctionnel sur les BCR, la demande de réponse a été renvoyée vers les représentants de la DRFiP 31.

Une demande de note de service a été faite en séance, afin d'apporter des précisions pratiques pour ce qui doit être fait pour régler les situations. Cette demande fera l'objet d'une remontée d'information auprès du Directeur, mais il a été rappelé que

le note dédiée à la reprise d'activité (du 2.06.2020 n°12) conserve toute sa portée, les grands principes y sont, le seul changement étant la progression de la pandémie.

Solidaires Finances a souligné que pour beaucoup de vérificateurs la période est anxiogène, accentuée par une perte dans le sens de nos missions. C'était déjà le cas avant la crise pandémique suite aux différentes mesures législatives (appréciation mesurée de la loi fiscale, droit à l'erreur, garantie fiscale, examen de conformité fiscale, etc ... etc.), cela s'est bien traduit dans les réponses des collègues et les conclusions aussi éclairantes que négatives de l'observatoire interne pour l'année 2019, qui en ont surpris plus d'un.

Ce phénomène s'est accentué avec la première phase de confinement pendant laquelle la mission de contrôle fiscal labellisée comme non prioritaire a été mise entre parenthèse pendant plusieurs mois jusqu'au dé-confinement et évolue depuis lors en mode dégradé à très dégradé ...

Par ailleurs nous avons demandé des précisions sur le récent cas positif au COVID 19 rue Merly.

## ► Retour d'expérience à la DRDDI et à la DNSCE sur la période Covid 19

Un document intitulé « Retex » (= retour d'expérience) a été élaboré par chacune de ses directions et transmis aux membres du CHSCT pour information et présentation en séance. Cette dernière a été faite pour la DRDDI par une psychologue du travail qui a été associée à l'enquête, dont le but était de donner la parole aux agent-es qui sont « sur le terrain » pour connaître leur ressenti de la période, notamment en matière de télétravail. Cette démarche s'appuie sur les points suivants :

### ↳ Contexte

Depuis mi-mars, la crise sanitaire a poussé l'administration et les douaniers à s'adapter de façon rapide à une situation inédite et changeante.

Les conditions de travail habituelles ont été profondément impactées par la généralisation du travail à distance, l'adaptation des pratiques professionnelles au respect des mesures sanitaires, ou encore le placement en autorisation spéciale d'absence.

Quelques mois après le début du confinement général, une démarche visant à recueillir l'expression et l'expérience d'agents et d'encadrants quant aux aspects humains, organisationnels et techniques liés à la gestion de la crise a été mise en œuvre en Occitanie, soutenue par la Direction Interrégionale.

### ↳ Méthodologie

La méthode de recueil des données qui a été choisie est une **démarche participative** sous forme de **réunions collectives**, composées de 6 participants en moyenne et réalisées auprès d'un **panel de services** de la Direction Interrégionale d'Occitanie.

Le choix de cette méthode a été motivé par la volonté de favoriser le recueil d'informations qualitatives plutôt que quantitatives, de donner l'opportunité aux agents d'échanger collectivement, et de rompre avec la communication écrite qui s'est amplifiée depuis la massification du travail à distance.

La thématique des réunions était celle du vécu et de l'analyse de la **gestion de la crise sanitaire**.

Chaque réunion s'est déroulée suivant la même méthode, en 3 temps :

- Un temps consacré aux « tops » (points forts, éléments de satisfaction, ce qui serait à pérenniser),
- Un temps dédié aux « flops » (points faibles, difficultés, ce qui n'a pas fonctionné),
- Et un dernier temps portant sur les propositions de pistes d'amélioration.

La méthode d'animation des réunions a été choisie de façon à permettre à la fois que chaque participant puisse s'exprimer individuellement, et que les participants puissent échanger entre eux, dans le respect des points de vue de chacun.

↳ La durée moyenne des réunions était d'environ 2h30.

A l'issue de chaque réunion, une synthèse des échanges a été envoyée aux participants afin que ceux-ci puissent en valider la fidélité vis-à-vis des propos recueillis et y apporter d'éventuelles corrections.

Solidaires Finances a souligné combien cette approche est intéressante en terme de retour d'expérience et demandé qu'elle soit étendue à toutes les directions.

Le représentant de la DRFiP 31 a indiqué en réponse que ce Retex serait difficile à mettre en œuvre dans le contexte de re-confinement surtout dans une direction importante comme la sienne qui comporte 90 services, mais qu'en revanche un CTL en formation CHSCT (« CTS ») se tiendra sur le télétravail d'ici d'ici à la fin de l'année.

Nous invitons toutes les directions en en faire de même, la démarche de « Retex » étant pour un document de travail éclairant pour la tenue d'une telle réunion.

### ► Avis de l'ISST en 2020

Compte tenu de la période, aucune visite de service n'a pu être faite par l'ISST dans les locaux de la DIRCOFI en 2020 et donc il n'a pas rendu d'avis, mais dès que la situation le permettra, il interviendra.

### ► POINT BUDGETAIRE

Le budget du CHSCT 31 auquel sont rattachés tous les services de notre DIRCOFI était de 353 440 € en 2020, le solde disponible en fin d'année est de 891 €, qui sera soldé par quelques dépenses acceptées en fin d'exercice en faveur de certaines directions.

### ► QUESTIONS DIVERSES

- **Cluster à l'ENFiP TOULOUSE (CIF) lors de la semaine du 9 au 13 mars 2020** : Solidaires avait demandé préalablement et par écrit aux représentants de l'ENFiP qu'un dénombrement des collègues ayant été contaminé-es à la COVID19 lors de ces stages soit communiqué au CHSCT en vue de la défense des droits des agents les plus gravement atteints (sous l'angle : accidents du travail, maladie professionnelle etc ...).

D'ailleurs notre Directeur nous avait indiqué le 24 mars 2020 lors d'une conférence audio qu'« un message a été envoyé à l'ENFiP pour signaler un epicentre de COVID 19 possible dans leurs locaux la semaine du 9 au 13 mars » (sic) -cf. : notre compte rendu du même jour sur notre site local-

En réponse, il nous a été indiqué que le lundi 16 mars 2020, le responsable du CIF de TOULOUSE a adressé à toutes les directions des agents qui participaient à la formation, un message électronique pour les informer que le médecin d'un stagiaire soupçonnait chez celui-ci un cas de COVID 19.

Le message du responsable du CIF contenait la liste des agents ayant participé à cette formation.

Il a ensuite prévenu individuellement les stagiaires, ainsi que le médecin de prévention de rattachement de l'ENFiP par courriel. La formation a été interrompue.

L'ENFiP sait qu'il y a eu des cas de contamination chez d'autres stagiaires ou moniteurs, mais n'en connaît pas la liste exacte, car ces cas ont été suivis localement par les directions d'appartenance des agents, en relation avec chaque médecin de prévention territorialement compétent. Notre demande ne peut donc être accueillie favorablement, seule une liste des stagiaires présents pouvant nous être fournie (à confirmer toutefois).

- **Un dispositif permanent interministériel de signalisation de la radicalisation** existe depuis 2016 en matière de risque islamiste ; un référent radicalisation a été mis en place dans chaque direction (à la DIRCOFI, il s'agit de la Directrice RH) ; des cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) ont également été mises en place à l'initiative des Préfets dans les départements en fin d'année dernière, auxquelles participent la Douane mais qui sont très larges au niveau des administrations participantes.

Les élus des Personnels ont demandé, pour la sécurité des collègues notamment lors des contrôles sur place et plus particulièrement à la DIRCOFI, qu'une information, qu'un suivi réel, serré et effectif des procédures concernées soient faits par les directions dans un tel cas de figure et plus largement que toutes les options du nouveau décret sur l'anonymat des agents des finances publiques en cas de risque pour leur vie, leur intégrité physique ou celles de leurs proches, soient mises en œuvre au plus vite.

- **Contrat régional de prestataire de nettoyage** : il y aura un nouveau prestataire à compter du 1.01.2021

- **Nécessité d'exercices d'alerte en cas d'attaque terroriste** (information par sirène sonore distincte pour confinement des agents dans les bureaux) : l'ISST n'a pas d'information sur ce sujet

- **Travaux à la DIRCOFI rue MERLY** (rénovation des toilettes) : pour répondre à notre demande un rappel du port du masque obligatoire dans les locaux a été fait à l'entreprise

*La séance a été levée à 17 heures 40.*